

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 22 février 2021**

~~~~~

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2021

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, René BERTON, Emmanuelle BOURGUIGNON, Patrick COUDRAY, Annick MOUHÉ, Alain ROULIN, Gaëlle DALAIS, Olivier MACAUD, Delphine PECOUD, Jean-Michel CHARTRAIN, Sylvie DUMAND

Pouvoirs : Sophie GUITTON a donné pouvoir à Delphine PECOUD

Alexis COTTY a donné pouvoir à Olivier MACAUD

Justine LEMOINE a donné pouvoir à Gaëlle DALAIS

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 07 décembre 2020
- 2- Délibération concernant le projet de l'ancienne mairie.
- 3- Délibération pour le paiement des factures en investissement
- 4- Délibération concernant le recrutement des agents contractuels
- 5- Délibération concernant le chauffage de l'école
- 6- Questions diverses.
- 7- Tour de table

APPROBATION DU PV DU 07 DECEMBRE 2020

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal le projet d'aménagement de l'ancienne mairie en deux box destinés pour l'installation de futures activités.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier, et les devis estimatifs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1°) d'émettre un avis favorable aux travaux de l'ancienne mairie.

Les devis des travaux estimatifs retenus, s'élève à : **191 983.70 € HT** et des frais complémentaires de **28 278.53 € HT** soit un montant de **220 262.23 € HT**. Ces sommes seront à inscrire au budget 2021 soit un montant de **264 314.68 € TTC**.

2°) de demander auprès de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. et du Département pour les travaux d'aménagement de l'ancienne mairie.

3°) de s'engager à prendre en charge le montant de la dépense non couvert par la subvention.

PLAN FINANCIER

	Subventions sollicitées	Taux	Montant de la subvention HT
DETR	Sollicitée	50 %	110 131.12 €
Département	Sollicitée	30 %(sur 180 000 €)	54 000 €
Total Subventions			164 131.12 €
TOTAL TRAVAUX HT			220 262.23 €
TOTAL TRAVAUX TTC			264 314.68 €
Autofinancement – Fonds Propres			56 131.11 € HT

4°) D'autoriser, monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION POUR LE PAIEMENT DES FACTURES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le vote du budget primitif 2021 n'interviendra pas avant le 15 avril 2021.

Pour cette raison, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, monsieur le Maire à régler les factures sur la section investissement et l'engage à inscrire les crédits nécessaires au compte correspondant :

- **Programme 69 : Achat matériel Mairie**
LECLERC : 2188 pour un montant de 79.95 € (Aspirateur)

- **Programme 200 : Nouvelle mairie**
SEMDAS : Imputation 2315 pour un montant de 4 851.62 €
FABREGUE : Imputation 2381 pour un montant de 1 905.50 €
ETS VIAUD : Imputation 2381 pour un montant de 719.76 €
ETS AVON : Imputation 2184 pour un montant de 7 386.42 €
BERNARD SUIRE : Imputation 2381 pour un montant de 720 €

DELIBERATION CONCERNANT LE RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à savoir : surcroît de travail au service technique, administratif et aux écoles

Le Conseil Municipal :

DECIDE, après en avoir délibéré :

- de recruter un agent
- de signer les documents et d'établir toutes les formalités administratives nécessaires
- les crédits nécessaires seront ouverts au budget

CHARGE,

Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

DELIBERATION CONCERNANT LE CHAUFFAGE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de changer la chaudière fioul du groupe scolaire de Beurly pour la mise en place d'une chaudière centrale biomasse à granulés de bois dans le cadre du plan de relance du gouvernement sur la transition énergétique et écologique.

Monsieur le Maire donne lecture des devis :

- Entreprise CSA (Chauffage Sanitaire de l'Aunis) ZA Les Bries 17430 LUSSANT pour un montant de 132 121.48 € TTC
- ASCAUDIT Honoraires pour un montant de 21 600.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Questions diverses

- Suite au déménagement de la Mairie, le bureau de vote pour les élections a changé de lieu. Celui-ci se trouve dans les locaux de la nouvelle Mairie au 5, rue de Verdun. La population doit en être informée. Cette information sera inscrite dans le prochain bulletin et sur les différents supports de communication.
- Le producteur d'asperges qui vend ses produits habituellement sur la place de la Mairie revient cette année.
- M. et Mme TA, responsables du club de VOVINAM VIET VODAO à Beurlay, nous informent par écrit de la dissolution de leur association.
- Mme Céline GAUDIN remercie la municipalité d'avoir accueilli son fils en stage découverte au début du mois de février.
- L'infirmière Angéline AUBERT nous informe, par courrier, qu'elle n'est plus intéressée par le local proposé par la mairie.
- L'inspection académique informe la municipalité qu'une fermeture de classe aura lieu à la prochaine rentrée scolaire.
- Le fils de l'ancien Maire, Jean BOURSICQUOT, demande à la municipalité la possibilité de baptiser un lieu public au nom de son père.
Des renseignements seront pris afin de connaître la démarche à suivre
- En ce qui concerne la demande d'une administrée au village des Sorins d'acquérir un terrain proche de son domicile, la municipalité étudie la faisabilité par rapport au passage de canalisations éventuel.

Tour de table

Olivier MACAUD

- Commission embellissement : elle s'est réunie le 12 février dernier avec la présence de M. DUTEUIL, Conseiller environnement et paysages au département de la Charente-Maritime, afin de déterminer l'aménagement des espaces verts sur la commune. M. DUTEUIL doit établir un rapport.
- Remerciements aux agents pour l'élagage sur la RD 137
- Une réunion est programmée prochainement afin d'évoquer les 100 ans de la construction du Monument aux Morts.
- Une réunion préparatoire à l'élaboration du budget aura lieu le 25 mars pour une mise au vote probable le 12 avril prochain.
- L'association « ça coule de Source » propose une manifestation au mois de septembre. Un devis a été demandé à l'APMAC afin de louer du matériel.
- Le passage piéton rue du Maréchal Leclerc au niveau de l'église n'est pas bien éclairé. Voir ce qui peut être fait

Jean-Michel CHARTRAIN

- Une réunion avec ENEDIS est programmée prochainement pour les référents tempête.

Emmanuelle BOURGUIGNON

- Le stationnement par les parents autour de l'école, hors des emplacements prévus à cet effet, rue de la Pierrière, est une gêne constante.
- J'ai reçu la peinture nécessaire pour repeindre l'extérieur du club house.

Delphine PECOUD

- Bibliothèque : Ce lundi, une réunion a eu lieu avec les bénévoles de la bibliothèque et la médiathèque départementale. Entretien très enrichissant.

Les bénévoles demandent que soit installée une étagère à la bibliothèque

- Une réunion sur les projets d'occupation de l'ancienne mairie aura lieu vendredi 26 février. Un représentant de l'association « initiatives Charente-Maritime » sera présent pour proposer des futurs porteurs de projets. Les membres de la CCI et de la CMA se sont excusés de ne pouvoir venir.
- La rédaction du bulletin bimestriel arrive à sa fin pour une distribution dans les prochains jours.
- Il se trouve qu'au niveau du bar-tabac le sol est jonché de mégots de cigarettes. Il serait bien de voir avec le buraliste qu'il installe un cendrier.

René BERTON

- Des charrettes et des tombereaux sont proposés à la commune. Le propriétaire veut savoir si ça intéresse la commune.
- Il faut prévoir des poubelles sur le parking de la nouvelle mairie et sur l'ensemble de la commune.

Gaëlle DALAIS

- L'académie nous demande si nous envisageons de modifier les horaires de l'école pour la prochaine rentrée scolaire. En concertation et en accord avec les parents, la municipalité et les enseignants, ils restent inchangés. Les enfants sont répartis en 2 groupes (8h30/11h30 – 13h30/16h30 ou 8h30/12h00- 14h00/16h30).
- Un ordinateur a été acheté à l'école l'an dernier, il faudrait voir pour en acheter un autre.
- Une zone « BZZZ » a été aménagée à l'école. Celle-ci est prête à accueillir des fleurs pour que les abeilles viennent butiner.
- En ce qui concerne le cimetière, des sépultures en état d'abandon sont abimées et sont dangereuses par le fait qu'elles sont susceptibles de tomber. Une procédure sera mise en place et une délibération sera nécessaire pour la commencer.

Gérard GANDAUBER

- Remerciements aux élus présents pour le déménagement et l'aménagement de la nouvelle Mairie.
- Le notaire, locataire du logement impasse de la Poste, a retiré ses affaires et a rendu les clés. Cet espace commercial cherche un repreneur.
- La commune emploie pour 1 mois une personne au service technique en contrat occasionnel pour des travaux urgents au logement à côté de l'école.
- La levée des réserves des travaux de la nouvelle mairie aura lieu le mercredi 24 février 2021.
- Remerciements aux agents techniques pour le déménagement et l'aménagement de la nouvelle mairie.
- Un projet d'achat d'une nouvelle chaudière à l'école est en cours. Cela s'inscrit au titre du plan de relance gouvernemental pour changer la chaudière fioul de l'école pour une chaudière à granulés.
- Les montants des subventions accordées pour la réhabilitation de la Mairie et l'enfouissement des réseaux sont supérieurs à ce qui avait été annoncé.
- La borne de recharge pour véhicules électriques est opérationnelle depuis le 15 février. Quelques travaux sont encore à réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h30